Licence restreinte de réutilisation des données publiées sur le site « transparence.sante.gouv.fr »

La réutilisation de l'Information diffusée sous cette licence

Le ministère chargé de la santé garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » soumise à la présente licence, dans le respect de la finalité de la transparence des liens d'intérêts, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes libre de réutiliser « l'Information » :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer « l'Information » dans les conditions de la présente licence ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées », dans le respect de la finalité de transparence des liens d'intérêts ;

Sous réserve de :

- Réutiliser « l'Information » dans le respect de la finalité de transparence des liens d'intérêts et dans les conditions prévues aux articles L. 321-1, L. 321-2, L. 322-1 et L. 322-2 du code des relations entre le public et l'administration conformément au II bis de l'article L. 1453-1 du code de la santé publique ;
- En cas de réutilisation des données donnant lieu à un traitement de données, se conformer aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- Assurer la sécurité et la protection des seules données directement identifiantes contre l'indexation par des moteurs de recherche externes. « L'Information » ne peut être exploitée à titre strictement commercial :
- Mentionner la paternité de « l'Information » : sa source (a minima le nom de la base « Transparence-santé ») et la date de sa dernière mise à jour.

Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de « l'Information », ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Producteur », ou par toute autre entité publique, du « Réutilisateur » ou de sa réutilisation.

Responsabilité

« L'Information » est mise à disposition telle que reçue par le ministère chargé de la santé, sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.

Le ministère chargé de la santé garantit qu'il met à disposition gratuitement « l'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « l'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « l'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.

Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « l'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « l'Information », sa source et sa date de mise à jour.

Droit applicable

La présente licence est régie par le droit français.